

Santé mentale

Le courant ne passe pas



Une cinquantaine de personnes ont profité de la fin de la Semaine de la santé mentale pour manifester, à Montréal, contre l'utilisation des électrochocs dans le traitement de la dépression.

Au Québec, quelque 1000 personnes par année sont traitées aux électrochocs, selon les chiffres de la Régie de l'assurance maladie. Le principe du traitement est de faire passer un courant électrique dans le cerveau pour provoquer une convulsion chez le malade, semblable à une crise d'épilepsie. Il s'agit d'un traitement utilisé en dernier recours, pour soigner les dépressions graves qui résistent aux médicaments et à la psychothérapie.

Le Dr Claude Vanier, psychiatre à l'hôpital Louis-H. Lafontaine, traite des patients aux électrochocs. Selon lui, il s'agit d'un traitement efficace, mais mal connu, dont les conditions ont changé depuis les années 1950. « C'est fait sous anesthésie générale et les patients ne bougent pas. Donc, on donne une médication pour paralyser la musculature des personnes qui vont recevoir ce traitement », dit-il.

Le traitement reste néanmoins controversé, car il peut provoquer des problèmes cardiaques et des pertes de mémoire. Le comité Pare-chocs, qui organisait la manifestation, soutient qu'il s'agit d'un traitement cruel, qui peut causer des dommages au cerveau et entraîner des décès. Il cite une étude américaine, parue en 2007, qui affirme que ce type de traitement est plus dommageable chez les femmes et les personnes âgées que chez les hommes et les jeunes.

Des recommandations laissées de côté



Le comité réclame une évaluation rigoureuse des traitements à l'électrochoc par le ministère de la Santé.

Un rapport avait d'ailleurs été commandé, en 2001, après le constat qu'au Québec, l'utilisation des électrochocs avait doublé entre 1988 et 2001.

Dans son rapport publié en 2003, le Dr Reiner Banken recommandait notamment un plus grand encadrement, davantage de recherche et la création de registres sur l'utilisation des électrochocs dans les hôpitaux. Toutefois, cinq ans plus tard, rien n'a été fait.

Le ministère de la Santé estime entre autres qu'il est trop complexe d'établir des registres, pour des raisons de confidentialité.

Les électrochocs demeurent moins utilisés au Québec qu'ailleurs au pays.

© Société Radio-Canada. Tous droits réservés.